



**Réforme territoriale de l'Etat : 1^{er} Comité Technique Local (CTL)
conjoint du Nord et de la Somme jeudi 18 Juin 2015.**

Au motif que la DGFIP et les représentants syndicaux nationaux seraient convenus de cette possibilité, la DRFiP 59 et la DRFiP 80 ont voulu réunir de manière conjointe les CTL des départements chefs lieux de régions (anciens et nouveaux)

Tout d'abord, FO DGFIP tient à préciser que cette assertion est FAUSSE.

À aucun moment et dans aucune instance, cette possibilité n'a été évoquée. Ce n'était d'ailleurs pas nécessaire pour mettre en œuvre une telle pratique dans la mesure où elle est prévue par les textes relatifs aux CT (article 39 du décret n°2011-184 du 15 février 2011).

Pour autant et malgré cela, ce CTL conjoint a eu lieu Jeudi dernier 18 Juin, au siège de la DDFiP du Pas de Calais à Arras.

Les représentants **FO DGFIP** n'oublient pas qu'ils sont vos élus. Ils étaient donc présents pour cette première afin de défendre vos intérêts.

La séance a été présidée par le DRFiP préfigurateur à savoir : Mr. PINEAU, DRFiP du Nord.

M Pineau nous a présenté de façon générale la réforme territoriale. Il considère que la DGFIP n'est pas concernée par la revue des missions. **FO DGFIP** reste sceptique quant à ses propos car dans ce cas, pourquoi un CTL conjoint ?

Concernant le sujet de la localisation de la future DRFiP du Nord Pas de Calais Picardie, une Direction Régionale unique est prévue.

Toutefois, une répartition sur plusieurs sites est possible.

Le calendrier de la réforme :

Mai et juin sont consacrés à la réflexion sur l'organisation des futures Directions. Il y a remise des documents préparatoires au préfet préfigurateur. Le 30 juin prochain, ces documents seront transmis Premier Ministre.

En Juillet prochain, il y aura la validation des projets remis par les préfets préfigurateurs par le gouvernement

A la Rentrée 2015, la mise en œuvre des projets sera effective. En janvier 2016, les Préfets de région et des Directeurs régionaux seront nommés.

La mise en place de cette nouvelle organisation sera effective à l'horizon 2018.

La gestion des RH :

A la DGFIP, ce sont les règles de gestion habituelles qui seront appliquées à savoir : mutation prioritaire dans la RAN avec la même mission structure.

Il a déjà été précisé par Mr Garagnon la garantie du maintien à la ville. En cas d'absence de postes vacants, les agents seront en sur effectif.

Section locale **Force Ouvrière** DGFIP59 : DRFiP du NORD 59000 LILLE

☎ : 03.20.62.42.82 @ : fo.drifip59@dgfip.finances.gouv.fr

🌐 Site web départemental **FO** DGFIP59 : www.fo-dgfip-sd.fr/059/

Des aides seront possibles pour les agents désirant suivre leurs missions. Un fond interministériel a été créé pour cela.

L'indemnité financière sera identique pour tous les agents quelle que soit l'origine du ministère.

Les cadres et les agents bénéficieront d'un suivi.

La prochaine réunion de travail pour la région Nord Pas de Calais, Picardie est prévue le 23 juin 2015.

FO DGFIP a demandé des précisions sur les conditions d'octroi et les montants, sur une éventuelle indemnité de départ volontaire pour les agents et les cadres proches de la retraite. Nous n'avons pas obtenu de réponses.

La Paierie Régionale :

Le principe est le suivant: 1 seule Paierie Régionale de préférence proche des services financiers de la Région.

Le siège du Conseil Régional pourra être différent de celui de la DRFIP. C'est le nouveau Conseil Régional de la région Nord Pas de Calais Picardie élu en décembre 2015 qui décidera de l'endroit de son siège en juillet 2016.

Le transfert des charges est prévu pour janvier 2016. Cherchez l'erreur ...

La Paierie Régionale d'Amiens restera en activité jusqu'au 30 juin 2016. En attendant cette date, il n'y aura aucun transfert d'emplois vers le Nord... !!!.

Le Contrôle Budgétaire Régional (CBR) :

Il sera placé au siège de la DRFIP « centralisatrice ».

Section locale **Force Ouvrière** DGFIP59 : DRFIP du NORD 59000 LILLE

☎ : 03.20.62.42.82 @ : fo.drifip59@dgfip.finances.gouv.fr

🌐 Site web départemental **FO** DGFIP59 : www.fo-dgfip-sd.fr/059/

A ce jour, l'implantation d'une ou plusieurs Directions Régionales des autres administrations (DIRECCTE, DRAAF, DRAC, DREAL, DRJSCS ...) est possible à Amiens.

La gestion de leur BOP sera effectuée à Amiens. Une antenne du CBR est donc possible à Amiens.

La Politique Immobilière de l'Etat :

Elle est placée sous l'autorité du DRFiP.

Dans ce contexte de restructuration, l'activité va prendre de l'ampleur.

La Mission Régionale passera sous la responsabilité d'un correspondant départemental.

Les Fonds européens :

Il s'agit actuellement d'une mission régionale. L'autorité de certification va donc dépendre du DRFiP pour la nouvelle programmation 2014-2020.

Le MEEF :

L'essentiel des missions concerne le surendettement des particuliers et l'aide aux entreprises en difficultés. Il y aura peu de changements à attendre de la réforme territoriale en cours.

La Dépense de l'Etat :

Cette mission n'est pas considérée comme régionale mais supra départementale. Il n'y a donc pas de changements prévus pour le moment.

Section locale **F**orce **O**uvrière DGFIP59 : DRFiP du NORD 59000 LILLE

☎ : 03.20.62.42.82 @ : fo.drifip59@dgfip.finances.gouv.fr

🌐 Site web départemental **FO** DGFIP59 : www.fo-dgfip-sd.fr/059/

En conclusion,

Même si les missions dévolues à la DRFiP ne sont pas toutes impactées, la réforme territoriale vise bien à rationaliser les moyens et les effectifs.

**Par conséquent, il y aura perte d'emplois pour la DRFiP de la Somme...
« C'est ce que la DGFIP appelle: ne pas faire partie de la réforme territoriale... !!! »**

Section locale **Force Ouvrière** DGFIP59 : DRFiP du NORD 59000 LILLE

☎ : 03.20.62.42.82 @ : fo.drifip59@dgfip.finances.gouv.fr

🌐 Site web départemental **FO** DGFIP59 : www.fo-dgfip-sd.fr/059/